

ARRETE

Objet : Interdiction de circulation et du stationnement
Le vendredi 19 juin 2026 – Fête de la musique

Le Maire de la Commune de Marnay ;
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R411-28 ;
VU l'organisation de la manifestation Fête de la Musique par la commune le vendredi 19 juin 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la manifestation et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la fête de la musique,
La circulation sera interdite le vendredi 19 juin 2026 de 17 h à 2 heures dans les rues suivantes :

Grande rue	Rue des Frères Gardet
Rue Georges Montant	Rue Gambetta
Rue Bizot (partie haute)	Rue Carnot (à partir de 16h30)

Et le stationnement de 13 h à 2h le vendredi 19 juin 2026 aux emplacements suivants :

Grande rue
Place de l'Hôtel de Ville
Parking Place du roi de Rome

Article 2 : une déviation sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4 : Monsieur le Maire de Marnay et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 11 juin 2026

Le Maire,
Vincent BALLOT

